



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) dénonce le climat de panique que tentent d'instaurer les compagnies d'enfouissement dans la grande région de Montréal

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 27 septembre 2001. Le FCQGED dénonce l'attitude alarmiste des multinationales de l'enfouissement qui n'a pour but que de faire plier le gouvernement en leur faveur en accélérant les processus légaux visant l'agrandissement de leurs lieux d'enfouissement sanitaire (LES). Ces compagnies, via l'association de l'industrie de l'environnement (Réseau Environnement), stipulent que la grande région de Montréal va manquer de place pour enfouir ses déchets dans un délais rapproché.

Ces compagnies sont les instigatrices de leur propre malheur, estime le FCQGED. Sur les 62 LES en opération au Québec, 8 sont de propriété privée et, sur ces 8, seulement 4 reçoivent quelque 70% de l'ensemble des déchets enfouis dans la province. Ces 4 sites (Sainte-Sophie, Lachenaie, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Nicéphore) sont ceux visés par l'industrie. Il ne faut pas oublier que la capacité résiduelle d'enfouissement au Québec était de plus de 40 millions de tonnes en 1998 et ce, sans compter les demandes en attente d'autorisation qui dépassent largement les 100 millions de tonnes selon le ministère de l'Environnement. Le problème, pour certains sites gérés par ces compagnies privées, est qu'ils n'ont pas déposé de demandes d'agrandissement avant 1995 et sont donc toujours sous le coup d'un moratoire dans ce domaine. Il faut savoir également que ces sites ne servent pas uniquement aux déchets municipaux des villes de la région de Montréal, mais bien aussi à ceux des industries et même de municipalités de l'Abitibi ou d'autres régions de la province. Si ces compagnies avaient agi avec diligence, elles auraient encore de la place de disponible. Mais, elles ont préféré, en baissant leurs tarifs d'enfouissement, remplir leurs sites avec d'énormes quantités sur une courte période de temps afin de maximiser leurs profits. Leur accorder ce qu'elles demandent revient à encourager l'enfouissement massif des déchets de la région de Montréal dans les autres régions et à simplement repousser le problème de quelques années.

La vraie solution, estime le FCQGED, est que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui a l'obligation d'élaborer un plan de gestion des déchets sur son territoire d'ici la fin 2002, prenne rapidement ses responsabilités en déterminant ses besoins en matière d'élimination et choisisse sur son territoire un lieu propice à des activités d'élimination sous contrôle public. Montréal et sa région ne peuvent plus se permettre d'envoyer leurs déchets chez leurs voisins. Les procédures et les délais prévus pour l'implantation d'un LES sont les mêmes que ceux prévus pour un agrandissement, prétendre le contraire est faux.

.../2

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

Également, M. Boisclair, le ministre de l'Environnement, ne peut considérer cette situation comme étant uniquement du ressort des MRC. Il doit lui aussi prendre des mesures adéquates afin de mettre en place rapidement des mécanismes qui permettraient véritablement de réduire les quantités de déchets vouées à l'élimination. Rappelons que le gouvernement du Québec a adopté une politique visant non seulement à valoriser une certaine quantité de matières résiduelles d'ici 2008 mais également à adopter des mesures qui priorisent la réduction à la source des matières résiduelles avant toute autre forme d'action. Céder aux pressions de l'industrie de l'enfouissement dans les circonstances actuelles serait faire la preuve que le ministère de l'Environnement renonce à la mise en oeuvre de sa politique de gestion des matières résiduelles.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED)

(514) 396-2686